

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit privé et sciences criminelles

- Université de Nantes

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit privé et sciences criminelles* existe depuis septembre 2004. Il comprend cinq parcours en première année de master (M1) : *Droit privé général, Carrières judiciaires et sciences criminelles, Droit des affaires, Droit notarial, Juriste trilingue*. En deuxième année de master (M2) il y a huit spécialités : *Droit privé général, Responsabilité civile et assurance, Propriété intellectuelle, Droit des opérations immobilières, Droit pénal et sciences criminelles, Droit des affaires, Droit notarial, Juriste trilingue*.

Le master *Droit privé et sciences criminelles* est rattaché à l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et des sciences politiques de Nantes, au sein de laquelle les enseignements sont dispensés sur le campus Tertre. Toutefois l'une des spécialités, *Juriste trilingue*, est également rattachée à l'UFR de Langues et de cultures étrangères. Les enseignements de cette spécialité ont lieu à La Roche-sur-Yon au sein du Centre universitaire départemental.

Le master *Droit privé et sciences criminelles* a pour objectifs scientifiques de permettre aux étudiants d'acquérir une culture juridique approfondie en droit privé, de développer leur esprit d'analyse et de synthèse afin qu'ils puissent élaborer un raisonnement juridique rigoureux. Par ailleurs il prépare, avec des variantes selon les spécialités, les étudiants à l'insertion professionnelle.

Parmi les spécialités précitées, certaines ont une forte orientation professionnelle : *Droit notarial, Droit des affaires, Droit des opérations immobilières, Juriste trilingue*. D'autres ont une orientation professionnelle ou recherche selon que les étudiants choisissent, en deuxième année de master, de rédiger un mémoire de stage (appelé aussi « rapport problématisé » dans le dossier) ou un mémoire de recherche. Il s'agit des spécialités : *Propriété intellectuelle, Responsabilité civile et assurance, Droit pénal et sciences criminelles*. En revanche la spécialité *Droit privé général* a une orientation exclusivement recherche.

De manière générale le master *Droit privé et sciences criminelles* prépare les étudiants aux métiers traditionnels du droit : avocat, magistrat, juriste d'entreprise, chaque spécialité favorisant bien sûr, en fonction de sa spécificité, telle ou telle orientation. Par exemple la spécialité *Droit des opérations immobilières* prépare directement aux fonctions de responsable de programmes immobiliers comme le confirme l'enquête concernant l'insertion professionnelle.

Synthèse de l'évaluation

La présentation du master *Droit privé et sciences criminelles* est lisible. Son intérêt et son contenu sont exposés avec précision et sont conformes aux exigences attendues. La structure de la mention répond à un souci d'unité tout en veillant à offrir des parcours différenciés aux étudiants : les spécialités, plus ou moins traditionnelles, ne se chevauchent pas et ont une organisation propre. Au sein de chacune d'elles il y a une progression dans les enseignements. Les connaissances et les compétences attendues sont toujours clairement définies.

Dans chaque spécialité, l'équipe pédagogique est importante, diversifiée et de fait complémentaire. La présence d'universitaires et de professionnels est systématique. Les enseignants-chercheurs initient les étudiants à la recherche et leur dynamisme se traduit, notamment, par l'existence de plusieurs partenariats avec des établissements nationaux et des universités étrangères. Comme il se doit, les enseignants font appel aux nouvelles technologies de l'enseignement et ils sensibilisent les étudiants à l'international. Conformément aux attentes, les spécialités de deuxième année de master sont adossées à des laboratoires.

S'agissant d'un master, l'enseignement théorique occupe une place importante. Toutefois il y a, depuis quelques années, une volonté de mieux préparer les étudiants à l'insertion professionnelle : les initiatives se multiplient. De fait, si les étudiants ne sont pas instantanément opérationnels, comme le mentionne lui-même le dossier, les résultats sont bons et le taux d'insertion professionnelle est, dans la plupart des spécialités de ce master, tout à fait satisfaisant. Les

spécialités de deuxième année de master sont attractives et les métiers auxquels se destinent les étudiants sont en lien avec les enseignements.

De manière plus générale le rattachement du master *Droit privé et sciences criminelles* au champ *Droit, économie, gestion* est pleinement cohérent puisque les enseignements sont juridiques ou présentent, à des titres divers, un lien avec l'économie ou la gestion. Le fait que la spécialité *Juriste trilingue* soit également inscrite dans le champ *Sciences humaines et sociales* se justifie tout autant car cette spécialité est pour partie rattachée à l'UFR de Langues et de cultures étrangères. L'organisation de cette dernière spécialité est vraiment pertinente puisque cette formation est enseignée, comme cela a été indiqué, à La Roche-sur-Yon, lieu où est également dispensée la double licence *Droit* parcours *Langues étrangères appliquées (LEA)* et *LEA* parcours *Droit* de l'Université de Nantes.

En outre la mention évaluée bénéficie d'un bon positionnement dans son établissement et dans son environnement socio-économique : elle a le soutien de nombreux professionnels. Son positionnement au sein de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université Bretagne Loire est lui aussi globalement satisfaisant. La mention évaluée présente donc un intérêt régional et, dans une certaine mesure, national : surtout pour la spécialité *Juriste trilingue*.

Quelques réserves peuvent néanmoins être formulées. L'absence de certaines explications, notamment au sujet des statistiques fournies, empêche de mener jusqu'à leur terme quelques analyses. Par ailleurs il n'y a pas, au sein de la mention, de véritable mutualisation des cours et il existe peu de passerelles avec des structures extérieures au master. La pluridisciplinarité au-delà des sciences juridiques est également réduite. Enfin les dispositifs d'aide à la réussite pourraient être développés ainsi que le recours à l'alternance ; d'autant plus que certaines spécialités ont, comme cela a été dit, une orientation professionnelle affichée.

La présence d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention ainsi que dans chaque spécialité permettrait de coordonner la concrétisation de ces objectifs.

Points forts :

- La cohérence de l'ensemble de la mention dans sa structure, dans ses objectifs et dans son environnement.
- La formation par la recherche et par le contact avec la pratique professionnelle.
- La qualité et le sérieux de l'équipe pédagogique.
- Les partenariats qu'entretient la mention.
- L'usage du numérique.
- L'ouverture à l'international.

Points faibles :

- Le faible recours à l'alternance (contrat de professionnalisation, apprentissage) et à la formation continue.
- La place faible des stages, en particulier en première année de master, et leurs modalités d'évaluation.
- L'insertion professionnelle est faible pour la spécialité *Propriété intellectuelle*.
- L'absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- Le peu de passerelles avec les autres mentions juridiques.
- L'organisation des examens est peu claire, ne permettant pas de savoir s'il y a des sessions d'examens semestriels avec ou sans session de rattrapage.

Recommandations :

Le master *Droit privé et sciences criminelles* présente de nombreuses qualités et correspond au niveau attendu.

Le développement de l’alternance et du recours à la formation continue et le développement de passerelles avec les autres mentions juridiques permettraient d’accroître l’intérêt de la mention. La mise en place d’un conseil de perfectionnement au niveau de la mention faciliterait la mise en œuvre de ces mesures. Cela permettrait également de réfléchir à la place accordée aux stages en première année de master ainsi qu’à l’insertion professionnelle au sein de la spécialité *Propriété intellectuelle*. Enfin le régime des examens mériterait d’être précisé.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>En première et deuxième année de master, les spécialités sont différentes et cohérentes sans, globalement, que le cursus ne soit fermé, car à l’exception des spécialités <i>Droit notarial</i> et <i>Juriste trilingue</i>, les étudiants peuvent intégrer une deuxième année de master relevant d’une autre spécialité que celle choisie en première année. Les étudiants peuvent ainsi mûrir leur orientation. Cette souplesse ne nuit pas à la qualité des formations ; seule l’articulation des cours entre les deux années du master se trouve compliquée.</p> <p>Dans chaque spécialité, à l’exception de la spécialité <i>Juriste trilingue</i>, la première année de master est divisée, de façon classique, en deux semestres comprenant chacun quatre unités : l’une regroupe des matières fondamentales obligatoires dont deux, choisies par l’étudiant, feront l’objet de travaux dirigés. Une autre unité comprend cinq à sept matières complémentaires dont deux ou trois devront être choisies par l’étudiant. Enfin il y a une unité correspondant à l’enseignement d’une langue étrangère et une autre à l’enseignement de l’informatique.</p> <p>Dans les spécialités de deuxième année de master, les enseignements sont, comme souvent, regroupés au premier semestre afin que l’étudiant puisse, au second semestre, se consacrer principalement à la réalisation d’un mémoire de recherche ou à la réalisation d’un stage qui donnera lieu à la rédaction d’un mémoire de stage (rapport problématisé).</p> <p>La spécialité <i>Juriste trilingue</i> déroge à ces schémas en raison de son rattachement à deux UFR : Droit et sciences politiques, Langues et cultures étrangères. Pour chaque année du master le premier semestre est consacré aux cours de droit et de langues juridiques alors que le second est orienté vers la mobilité internationale.</p> <p>L’absence de mutualisation des cours en première et en deuxième année de master se comprend pour la spécialité <i>Juriste trilingue</i> car celle-ci est délocalisée. En revanche cela se justifie plus difficilement pour les autres spécialités puisque des matières sont communes à plusieurs d’entre-elles. Par exemple le droit international privé est enseigné en première année de master au sein des spécialités <i>Carrières judiciaires et sciences criminelles</i>, <i>Droit notarial</i> et <i>Droit privé général</i>.</p> <p>De même la pluridisciplinarité pourrait être renforcée. Seule la spécialité <i>Juriste trilingue</i> établit des liens entre le droit et d’autres champs : les langues, les cultures.</p> <p>Comme cela a été indiqué, les profils professionnels auxquels les étudiants sont préparés sont divers et sont en lien avec la spécialité choisie. Selon les cas il s’agit de la recherche, d’une activité au sein des entreprises ou des administrations, d’une préparation aux professions libérales.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Le master <i>Droit privé et sciences criminelles</i> bénéficie d’un bon positionnement dans son établissement et dans son environnement socio-économique.</p> <p>En effet il s’inscrit dans le prolongement des trois années de licence <i>Droit</i> existant au sein de l’UFR de Droit et des sciences politiques. Toutefois il n’y a pas, semble-t-il, de passerelle vers les autres disciplines de sciences humaines et sociales ou de mutualisation, voire de diplôme commun, avec l’économie-gestion, les sciences de la santé,...</p> <p>Il n’en demeure pas moins que de nombreuses institutions, dont des juridictions, ainsi que des organismes professionnels (Ordre des avocats de Nantes,...) et des entreprises locales (Hop aéroport,...) ou nationales</p>

	<p>(Matmut, Groupe Bolloré,...) concourent au dynamisme de la mention. Certains de leurs membres assurent des enseignements, des conférences, accueillent des étudiants en stage...</p> <p>En outre la mention bénéficie de nombreux partenariats : une convention lie l'UFR de Droit et des sciences politiques et la Chambre des notaires de Loire-Atlantique. Un partenariat existe entre le master mention <i>Droit privé et sciences criminelles</i> et l'école de commerce Audencia afin que des étudiants de la spécialité <i>Droit des affaires</i> puissent intégrer cette école en deuxième année (le cycle n'est pas précisé) et cela, en vue d'obtenir un master Grande école. De même un partenariat lie la deuxième année du master <i>Droit des opérations immobilières</i> et le Centre de recherche en droit immobilier du Conservatoire national des arts et métiers. Dans chaque cas, les principales modalités des partenariats ne sont pas indiquées (par exemple, les modes d'admission à l'école Audencia et le nombre d'admis). Il en va différemment pour le partenariat établi entre la spécialité <i>Juriste trilingue</i> et l'université de Louisiane. Il est indiqué que les étudiants de première année de master peuvent y réaliser un semestre d'étude et que ceux de deuxième année y font un stage de recherche et de traduction.</p> <p>Enfin, le master <i>Droit privé et sciences criminelles</i> présente une originalité relative au sein de la COMUE. Effectivement, la mention comprend des formations qui ne figurent pas dans les autres universités de la COMUE : la deuxième année du master spécialité <i>Droit de la propriété intellectuelle</i>, le master spécialité <i>Juriste trilingue</i>. En revanche, d'autres spécialités, plus classiques, existent dans certaines universités de la COMUE. C'est le cas, notamment, du <i>Droit privé général</i>, du <i>Droit notarial</i>, du <i>Droit des affaires</i>. Malgré tout, il ne semble pas y avoir de concurrence entre les établissements de la COMUE car l'université de Nantes propose un enseignement qui, selon les cas, est plus général ou plus spécifique que celui existant dans les autres établissements.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La structure de l'équipe pédagogique est cohérente et l'action de cette dernière est coordonnée.</p> <p>Au sein du master <i>Droit privé et sciences criminelles</i>, les intervenants sont, pour 54%, des professeurs des universités et des maîtres de conférences qui assurent la plupart des cours théoriques. Les vacataires représentent 36% des intervenants. Ils effectuent des travaux dirigés, certains cours et participent parfois à des colloques. Les vacataires sont, pour les trois quarts, des professionnels exerçant, le plus souvent, une profession libérale. Il est fait état de leur haut niveau académique. 6% des intervenants sont des enseignants du second degré.</p> <p>Les décisions concernant la mention proviennent fréquemment d'une délibération de l'assemblée des responsables de spécialités ; assemblée qui est réunie à l'initiative du responsable de la mention, un professeur des universités. Il aurait été intéressant de savoir pourquoi tous les enseignants, ou au moins les titulaires, n'y sont pas associés, sachant que l'équipe pédagogique est, par ailleurs, invitée à se réunir une fois par an. De même il aurait été opportun de préciser la nature des décisions prises afin qu'elles puissent être distinguées de celles adoptées au sein de chaque spécialité par le responsable de celle-ci et par les enseignants qui y interviennent. Ces derniers se réunissent plusieurs fois par an sans qu'une fréquence ne soit précisée.</p> <p>De façon traditionnelle, le pilotage de la formation est aussi assuré par les différentes institutions de l'UFR de Droit et des sciences politiques : conseil de gestion, les départements organisés par disciplines,...</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre d'inscrits a diminué ces dernières années en première année de master mais les spécialités de deuxième année de master sont attractives.</p> <p>Après une hausse de 2010 à 2011 (de 364 inscrits à plus de 380) les effectifs de première année de master sont en baisse : 328 inscrits en 2014. En revanche les effectifs de deuxième année de master, après avoir diminué sur la même période (144 à 138), augmentent globalement : 151 inscrits en 2014. Les informations fournies ne permettent pas de savoir ce que deviennent les étudiants qui n'ont pas été admis en deuxième année de master, soit un peu plus de 50% des titulaires de la première année. Par ailleurs, il aurait été intéressant d'avoir des statistiques propres à chaque spécialité de la première année de master. Les indications concernant le nombre d'inscriptions par module et par formation fournies en annexe ne permettent pas d'avoir une vision synthétique et claire.</p> <p>Les spécialités de deuxième année de master sont attractives car pour</p>

	<p>l'année 2014-2015 il y a eu, selon les spécialités, entre 197 (<i>Droit des opérations immobilières</i>) et 646 (<i>Droit notarial</i>) candidatures pour 14 (<i>Responsabilité civile et assurance</i>) à 27 (<i>Droit privé général</i>) places. Le taux inscrits/candidats est de 2,94 % en <i>Droit notarial</i>, de 5,23 % en <i>Propriété intellectuelle</i>, de 6,07 % en <i>Droit des affaires</i>, de 11,68 % en <i>Droit des opérations immobilières</i>, de 12,98 % en <i>Droit privé général</i>. Pour cerner avec plus de précision l'attractivité des spécialités, il aurait été nécessaire d'avoir des indications sur l'origine géographique des candidats et des admis. Seule la spécialité <i>Juriste trilingue</i> en fournit ; pour celle-ci le recrutement est très diversifié.</p> <p>Enfin, il aurait été intéressant de connaître avec précision, et sur plusieurs années, le nombre d'abandons et les taux de réussite pour chaque année de master et pour chaque spécialité. Le taux de réussite dans les spécialités de deuxième année de master est toutefois connu pour la promotion 2010-2011 : il va de 70% pour le <i>Droit privé général</i> à 100% pour le <i>Droit notarial</i>.</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>Au sein du master <i>Droit privé et sciences criminelles</i>, il existe de nombreux dispositifs de formation à et par la recherche, y compris dans les spécialités réputées plus « professionnelles ». Ceux-ci varient selon les années de master.</p> <p>Les étudiants de première année de master sont sensibilisés à la recherche. Ils peuvent notamment réaliser leurs recherches dans la salle de travail dont relève leur deuxième année de master. Ce procédé est judicieux puisqu'il facilite les échanges entre les étudiants et constitue une source d'émulation.</p> <p>En deuxième année de master, toutes les spécialités prévoient la réalisation d'un mémoire qui peut-être un mémoire de recherche ou de directions d'études. Malheureusement il n'est pas précisé si ce dernier mémoire correspond au mémoire de stage évoqué précédemment et quelles sont les attentes propres à chaque type de mémoire. Les sujets sont arrêtés par les enseignants-chercheurs. Quelques-uns sont en lien avec des projets de recherche. Il en est ainsi dans la spécialité <i>Droit pénal et sciences criminelles</i>. Afin de faciliter la rédaction du mémoire, plusieurs spécialités prévoient un cours de méthodologie (<i>Responsabilité civile et assurances</i>), de méthodologie du mémoire (<i>Droit privé général, Droit de la propriété intellectuelle</i>) ou de méthodologie de la recherche et du mémoire (<i>Droit pénal et sciences criminelles</i>). Les meilleurs mémoires peuvent être publiés : deux l'ont été, en 2014, aux éditions l'Harmattan ; ce qui est une source d'émulation pour les étudiants. Malgré tout, peu d'étudiants se destinent à la recherche.</p> <p>Logiquement, la proportion d'enseignants-chercheurs est plus importante dans les spécialités qui accordent une place prépondérante à la recherche : en deuxième année de master spécialité <i>Droit privé général</i>, 100% des enseignements sont assurés par des professeurs d'université.</p> <p>Enfin, les spécialités sont adossées à des centres de recherches actifs et composés d'enseignants-chercheurs renommés. Toutefois, le rattachement aux laboratoires déconcerte quelque peu. En effet sept spécialités de deuxième année de master sur huit sont liées à l'Institut de recherche en droit privé (IRDP) qui est un laboratoire généraliste. Mais curieusement cette démarche unitaire n'est pas poussée jusqu'à son terme puisque la spécialité <i>Droit pénal et sciences criminelles</i> est attachée à un autre laboratoire : Droit et changement social, cela parce que les enseignants pénalistes sont tous liés à ce laboratoire. L'articulation entre spécialisation et unité est parfaitement réalisée dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i> puisque celle-ci est rattachée à l'IRDP et au Centre de recherche sur les identités nationales et l'interculturalité en raison de son rattachement à l'UFR de Langues et de cultures étrangères. Ce dernier laboratoire est par ailleurs associé à l'IRDP, ce qui assure une unité et permet de multiplier les initiatives de recherches : journée d'études,... Quoi qu'il en soit, les étudiants de deuxième année de master sont accueillis dans le laboratoire de recherche dont dépend leur spécialité. Au sein de la spécialité <i>Juriste trilingue</i>, les étudiants de deuxième année de master font, pour leur part, un stage de recherche et de traduction au sein de l'université de Louisiane en partenariat avec les laboratoires de cette université.</p>
------------------------------	--

<p style="text-align: center;">Place de la professionnalisation</p>	<p>Dans le master <i>Droit privé et sciences criminelles</i>, l'enseignement est principalement théorique. La professionnalisation prend essentiellement la forme de l'acquisition de connaissances de haut niveau devant permettre d'exercer des fonctions de cadre dans les entreprises (<i>Droit des opérations immobilières</i>), de préparer des concours (<i>Droit privé général, Droit de la propriété intellectuelle</i>), ou d'accéder à une deuxième étape dans un cycle de formation : la deuxième année du master spécialité <i>Droit notarial</i> constitue la première année du Diplôme supérieur du notariat (DSN) ; le dossier ne fournit pas plus de précision au sujet du DSN.</p> <p>L'acquisition de connaissances concrètes se généralise néanmoins et certaines spécialités, comme le <i>Droit notarial</i>, veillent à ce que les étudiants puissent embrasser diverses orientations professionnelles ; ce qui est judicieux en cette période de crise.</p> <p>Les étudiants des différentes spécialités sont également sensibilisés aux impératifs des milieux professionnels : à l'importance de l'auto-formation, du travail collectif, de la qualité de l'expression. Des rencontres avec des anciens étudiants et des professionnels se multiplient : lors de séminaires, de petits déjeuners ou de soirées thématiques, de forums.</p> <p>Dans cette voie, il serait opportun de recourir plus fréquemment à l'alternance ; surtout dans les spécialités ayant une forte orientation professionnelle. En effet, il n'y avait, en deuxième année de master, dans les spécialités <i>Droit des opérations immobilières, Propriété intellectuelle, Responsabilité civile et assurance</i>, que onze étudiants, sur <i>a priori</i> 56, qui étaient titulaires, en 2014-2015, d'un contrat de professionnalisation. Aucune indication n'est fournie au sujet des autres spécialités et du rythme de l'alternance ; à l'exception toutefois de la spécialité <i>Propriété intellectuelle</i> où les étudiants passent trois jours de formation par semaine à la faculté et deux jours en entreprise.</p> <p>De même, « la formation est conçue de manière à s'effectuer en apprentissage » mais le dossier ne fournit pas plus d'explication à ce sujet. Il n'indique pas, notamment et clairement, si l'apprentissage concerne, ou non, l'ensemble de la mention et quelles en sont les modalités. Le nombre d'étudiants inscrits en formation continue, au titre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de la Validation des acquis professionnel (VAP) n'est pas non plus précisé.</p> <p>Si la volonté de développer l'alternance est réelle, les mesures nécessaires à sa concrétisation ne sont pas énoncées. Cette volonté ne doit pas se limiter à une déclaration de principe.</p> <p>Par ailleurs, la pratique des stages se développe au sein de la mention mais, là aussi, des disparités existent entre les années de master et les spécialités. Les développements suivants le prouvent.</p>
<p style="text-align: center;">Place des projets et stages</p>	<p>En première année de master, le stage est, pour toutes les spécialités, facultatif. Les étudiants qui le souhaitent peuvent réaliser un stage d'une durée de deux à trois semaines selon les spécialités ; ce qui est assez court pour pouvoir suivre un dossier ou exécuter un travail juridique. L'autoévaluation le souligne d'ailleurs pour la spécialité <i>Droit notarial</i>. Le stage relève de l'unité complémentaire et peut se réaliser de façon continue ou non ; aucune précision n'est fournie à ce sujet. L'agrément est accordé par le responsable de la première année de master. Malheureusement il n'est pas fait état d'un suivi par un enseignant tuteur. Dans le rapport de stage les étudiants doivent présenter le déroulement de leur stage mais surtout traiter d'une difficulté juridique rencontrée. Le rapport donne lieu à une soutenance devant un jury dont la composition n'est pas précisée : la présence d'un professionnel n'est pas mentionnée.</p> <p>Des stages sont possibles et souvent obligatoires en deuxième année de master ; à l'exception de la spécialité <i>Droit privé général</i> où le second semestre est consacré à la réalisation d'un mémoire de recherche. La durée du stage est de trois mois au moins et l'étudiant doit être placé dans les conditions réelles de travail. Le sujet est déterminé par le maître de stage et par un enseignant référent. Logiquement, il doit être en lien avec les tâches effectuées par l'étudiant. Le stage donne lieu, encore une fois, à la rédaction d'un mémoire de stage (rapport problématisé).</p> <p>Enfin il serait intéressant de savoir pourquoi la quasi-totalité des étudiants de deuxième année de master spécialité <i>Droit pénal et sciences</i></p>

	<p><i>criminelles</i> préfèrent rédiger un mémoire de recherche plutôt que de faire un stage alors que cette possibilité leur est offerte.</p> <p>Dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i>, un stage est réalisé au second semestre de la première année de master si l'étudiant n'effectue pas un séjour Erasmus. Un autre stage se déroule au second semestre de la deuxième année de master. Les stages sont d'une durée minimum de douze semaines et se réalisent dans une structure juridique d'un Etat de l'Union européenne ou non : la Chine par exemple. Deux mémoires sont rédigés : l'un en français qui compte pour un tiers, l'autre dans la langue du pays d'accueil qui compte pour un tiers ; la soutenance comptant pour un tiers.</p> <p>Un projet tuteuré doit être réalisé dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i>. Il consiste, pour chacune des langues étudiées, à traduire un document juridique et à réaliser une étude comparée en droit. L'étudiant est alors encadré par un enseignant référent. Ce n'est pas, <i>a priori</i>, un travail collectif.</p>
Place de l'international	<p>Divers facteurs révèlent une véritable ouverture à l'international au sein de la mention. Des variantes existent, comme souvent, selon les années de master et les spécialités.</p> <p>En effet, l'enseignement d'une langue (l'anglais, l'allemand ou espagnol) est facultatif en première année de master ; en revanche il est obligatoire en deuxième année mais il ne s'agit plus, alors, que de l'anglais. En outre, divers enseignements juridiques sont tournés, dans les deux années de master, vers l'international, tels que le droit international privé, le droit pénal international. Mais c'est naturellement dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i> que la place de l'international est prépondérante : elle constitue l'ossature de cette formation. Celle-ci impose deux langues étrangères dont l'anglais. Si les étudiants en ont la possibilité matérielle, ils peuvent apprendre une troisième langue. De plus, au cours des semestres 1 et 3, 401 heures de cours sont assurées dans une langue étrangère. En outre le Directeur des études du Centre de droit civil de l'université de Louisiane donne des cours en anglais en deuxième année de master : la nature de ces cours ainsi que leur volume horaire ne sont pas indiqués.</p> <p>Par ailleurs l'IRDP a conclu de nombreuses conventions avec des universités étrangères situées au Canada, au Cameroun, en Grande-Bretagne,... Des échanges spécifiques sont également réalisés dans le cadre de la spécialité <i>Juriste trilingue</i> avec les universités de Louisiane ou de Chine notamment. Ces partenariats ont vocation à faciliter la mobilité des étudiants de deuxième année de master et permettent d'inviter des professeurs étrangers qui assurent des séminaires : principalement dans la deuxième année de master spécialités <i>Droit privé général, Droit pénal et sciences criminelles</i> et <i>Droit de la propriété intellectuelle</i>.</p> <p>Enfin l'accueil d'étudiants étrangers et le départ de nationaux sont prévus : chaque deuxième année de master accueille en moyenne trois ou quatre étudiants étrangers. Le déroulement de l'accueil, les éventuels problèmes d'intégration, leur réussite ne sont pas mentionnés.</p> <p>A l'exception des étudiants de la spécialité <i>Juriste trilingue</i> qui passent les semestres 2 et 4 à l'étranger, les étudiants des autres spécialités ne partent pas. Au sein de l'UFR de Droit et des sciences politiques, le départ d'étudiants nationaux se fait principalement après l'obtention de la troisième année de licence. En effet, l'UFR possède une filière intégrée franco-britannique. De fait une vingtaine d'étudiants vont chaque année dans les universités de Cardiff et de Nottingham. Ils peuvent alors valider leur première année de master en droit et valider un diplôme britannique : le LLM (<i>Master of Laws</i>). Il y a aussi Erasmus.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Dans le master <i>Droit privé et sciences criminelles</i>, le processus de recrutement est structuré. Comme toujours, les modalités divergent selon l'année de master et parfois selon les spécialités.</p> <p>L'accès en première année de master est de droit pour les titulaires d'une licence en droit. Une particularité existe cependant pour l'accès en première année dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i> : les titulaires de la double licence <i>Droit</i> parcours <i>LEA</i> et <i>LEA</i> parcours <i>Droit</i> de l'université de Nantes y accèdent de droit tout comme les titulaires d'une licence à double compétence droit-langues. Les titulaires d'une licence en <i>Droit</i> doivent avoir un bon niveau en anglais et dans une autre langue du</p>

	<p>diplôme. Les titulaires d'une licence <i>LEA</i> doivent avoir un bon niveau en droit.</p> <p>Le recrutement en deuxième année de master a lieu sur dossier : prise en compte des résultats, du <i>curriculum vitae</i>, d'une lettre de motivation et parfois d'un entretien. L'objectif est d'avoir une promotion homogène et motivée. L'admission en deuxième année de master dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i> est automatique pour les titulaires de la première année de cette spécialité. Pour les titulaires d'un autre master, une commission pédagogique se prononce.</p> <p>Des passerelles internes à la mention existent puisque les étudiants de première année de master peuvent, dans certains cas, intégrer une deuxième année de master relevant d'une autre spécialité. En revanche, il n'y a pas, encore une fois, de passerelles externes à l'exception de ce qui vient d'être indiqué pour la spécialité <i>Juriste trilingue</i> et du partenariat précité entre la deuxième année de master spécialité <i>Droit des affaires</i> et l'école de commerce Audencia.</p> <p>Le dispositif d'aide à la réussite est également susceptible d'être amélioré comme le relève l'autoévaluation. En effet il n'y a pas de remise à niveau en première année de master car les étudiants sont pratiquement tous titulaires de la L3 délivrée par l'université de Nantes et leur niveau est jugé suffisant. Mais la formation est susceptible d'accueillir des étudiants en reprise d'étude ; or dans un tel cas une remise à niveau pourrait se justifier. Dans cette hypothèse, les enseignants adaptent toutefois leur pédagogie mais les modalités de cette adaptation ne sont pas précisées. La spécialité <i>Juriste trilingue</i> fait encore une fois exception car dans cette formation une remise à niveau en droit ou langues est prévue.</p> <p>Enfin l'autoévaluation souligne l'absence de dispositif organisé et général de remise à niveau en deuxième année de master alors que les étudiants viennent d'horizons différents. Il y a néanmoins quelques exceptions comme dans la spécialité <i>Responsabilité civile et assurances</i>.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements se déroulent en présentiel. En effet le recours à la visio-conférence a été abandonné car les étudiants ont déploré un manque de spontanéité dans les échanges avec l'enseignant lorsque ce dispositif a été utilisé en deuxième année de master. En revanche l'usage du numérique dans la pédagogie et dans la gestion administrative de la formation est effectif et satisfaisant. Un enseignement en informatique prépare, en première année de master, au Certificat informatique et internet (C2i) niveau 2 droit. En outre les étudiants de la mention disposent de divers moyens matériels : prêt d'ordinateur portables en bibliothèques, réseau wifi étendu à presque tous les bâtiments,... Ils ont également accès à une plate-forme permettant de prendre connaissance des programmes, des tâches à accomplir, des cours, des documents de travail.</p> <p>Les informations concernant l'alternance sont, comme cela a été indiqué, très générales et malheureusement peu d'étudiants y recourent au sein de la mention.</p> <p>Cette dernière a déjà accueilli des sportifs de haut niveau mais, là aussi, aucun chiffre n'est fourni. Des étudiants en situation de handicap peuvent suivre les cours mais, au risque de se répéter, les moyens matériels mis à leur disposition ne sont pas cités. Il est seulement fait état de rencontres possibles entre ces étudiants et les responsables de la formation. Conformément à la réglementation, les étudiants salariés qui ne bénéficient pas d'aménagement pour les enseignements peuvent valider leur deuxième année de master en deux ans après accord de l'équipe pédagogique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>En première année de master, les étudiants sont soumis à un régime classique avec deux matières à travaux dirigés par semestre dans lesquelles ils suivent un contrôle continu. Les autres matières donnent lieu uniquement à un examen terminal à la fin de chaque semestre. Comme souvent, les évaluations prennent la forme d'un devoir sur table : étude de cas, dissertation, commentaire d'arrêt. Lorsque les étudiants décident de réaliser un stage en première année de master, le rapport donne lieu à une soutenance individuelle et à une notation. Toutefois, il n'y a pas d'octroi de crédit ECTS (<i>European credits transfer system</i>) car l'option stage vient s'ajouter aux enseignements (cours magistraux et travaux dirigés) et ne se substitue pas à l'un d'eux.</p>

	<p>Les modalités d'évaluation en deuxième année de master sont décrites plus succinctement : celles relatives au mémoire ne sont pas citées.</p> <p>Mais c'est principalement le déroulement des sessions d'examens qui interpelle. En effet, le dossier mentionne simplement que « les examens tant en M1 qu'en M2, ne comportent qu'une seule session », ce qui fait naître un doute quant à la conformité avec la réglementation. En raison de la formulation employée, l'existence d'examens semestriels et d'une session de rattrapage pour chaque semestre n'est pas certaine. De même la composition et le fonctionnement précis des différents jurys auraient mérité quelques précisions. Le dossier se cantonne à dire que les jurys se réunissent, en première année de master, en juin, sous la présidence du responsable de la mention, et en juillet ou en septembre, en deuxième année de master, selon que le mémoire peut, ou non, être soutenu après les vacances universitaires.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les compétences transversales que les étudiants sont censés acquérir et qui ont été mentionnées au début de ce rapport sont clairement définies dans des fiches RNCP. Il est aisé d'identifier les objectifs des spécialités. Malheureusement, « la formation n'a pas encore mis en œuvre une annexe descriptive au diplôme au moment de la délivrance du diplôme ».</p> <p>Le suivi de l'acquisition des compétences est peu développé. Le dossier indique qu'il est notamment assuré dans le cadre des enseignements en contrôle continu au moyen d'interrogations orales régulières qui permettent de donner des conseils aux étudiants. Mais les autres modalités du suivi ne sont pas citées.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés est assuré par l'université, par plusieurs directeurs de spécialités et par diverses associations d'anciens étudiants.</p> <p>Une étude a été menée par les services de l'université auprès des étudiants ayant eu leur deuxième année de master en 2010-2011. Il en ressort que le taux d'insertion professionnelle est globalement bon et qu'il y a, le plus souvent, une corrélation entre la formation suivie par l'étudiant et l'emploi obtenu. Les résultats doivent, néanmoins, être appréhendés avec prudence car, en moyenne, le taux de réponse à l'enquête est d'environ 50%. De plus, il y a des variations selon les époques et les spécialités.</p> <p>18 mois après l'obtention du diplôme, le taux d'insertion professionnelle est de 60% dans la spécialité <i>Droit privé général</i>, qui a une orientation exclusivement recherche, alors qu'il avoisine ou dépasse les 70% dans les spécialités ayant, ou proposant, une orientation professionnelle. Le taux d'insertion est même de 100% dans les spécialités <i>Droit notarial</i> et <i>Juriste trilingue</i>. Le nombre précis de diplômés s'inscrivant en thèse n'est pas communiqué. Ce qui est certain c'est qu'ils sont très peu nombreux.</p> <p>En revanche 30 mois après l'obtention du diplôme le taux d'insertion s'homogénéise : il est de l'ordre de 90% pour la plupart de spécialités ; ce qui est très satisfaisant. L'attention se porte toutefois sur trois spécialités. Tout d'abord la spécialité <i>Juriste trilingue</i> a un taux d'insertion de 83,3% et 75% seulement des diplômés s'estiment contents de leur emploi ; dans les autres spécialités ce dernier taux varie entre 90% et 100%. Ensuite, il y a la spécialité <i>Droit pénal et sciences criminelles</i> dans laquelle 70% des diplômés estiment que leur emploi est en accord avec la formation ; dans les autres spécialités le chiffre est de 80 % à 100%. Enfin et surtout il y a la spécialité <i>Propriété intellectuelle</i> où le taux d'insertion n'est que de 45,5%. Des explications au sujet de ce dernier chiffre aurait pu être communiquées afin qu'il n'y ait pas de doute sur l'organisation de cette spécialité.</p> <p>Les emplois occupés se situent, pour la plupart, en Bretagne, autour de Nantes, voire à Paris. Pour les spécialités <i>Opérations immobilières</i> et <i>Juriste trilingue</i>, le bassin d'emploi se limite à Nantes et à Paris. Cela confirme l'intérêt régional et, dans une certaine mesure, national de la mention.</p> <p>Les emplois sont souvent obtenus suite à des candidatures spontanées et, avec de grandes variables selon les spécialités, après un stage, par relation ou grâce à des sites dédiés à l'emploi.</p> <p>De même la part de contrat à durée déterminée (CDD) et de contrat à durée indéterminée (CDI) diffèrent nettement selon les spécialités. Il y a 100% de CDI dans la spécialité <i>Juriste trilingue</i>, pour 40% dans la spécialité <i>Propriété intellectuelle</i>. Des précisions au sujet de ces différences notables auraient été les bienvenues.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La volonté de perfectionner la mention est réelle mais les moyens utilisés pourraient être uniformisés d'une spécialité à l'autre et parfois généralisés.</p> <p>En effet il n'y a pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention mais une réflexion est menée sur ce point. Curieusement, sa présence n'est pas non plus systématique au niveau des spécialités. Il existe en première année de master pour les parcours <i>Carrières judiciaires et sciences criminelles</i>, <i>Droit notarial</i>, et en deuxième année de masters pour les spécialités <i>Responsabilité civile et assurance</i> et <i>Droit notarial</i>. Il comprend alors l'ensemble de l'équipe pédagogique, des représentants étudiants et/ou des professionnels extérieurs à la faculté. Cette alternative peut surprendre en l'absence de toute explication. Lorsqu'il n'y a pas de conseil de perfectionnement, il existe néanmoins une réunion, au moins une fois par an, de l'équipe enseignante afin de faire un bilan de l'année écoulée.</p> <p>Le désir d'améliorer le contenu de la formation est indiscutable pour la spécialité <i>Droit notarial</i> car il existe, par ailleurs, des réunions entre le président de la Chambre des notaires de Loire-Atlantique et des universitaires de la spécialité. La fréquence de ces réunions n'est pas précisée.</p> <p>La mention n'a pas mis en place de manière explicite de procédures d'autoévaluation. Toutefois, une évaluation des enseignements par les étudiants a lieu sous forme de questionnaires anonymes. Comme il se doit, les réponses sont prises en compte pour améliorer la formation. Par ailleurs, les étudiants de deuxième année de master sont, dans chaque spécialité, consultés lors d'une réunion mensuelle programmée. Ceux-ci désignent un représentant qui est l'interlocuteur du responsable de la formation. Aucune précision n'est donnée au sujet de la première année de master.</p>
---	---

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation du Master : droit privé et sciences criminelles

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	Droit, Economie, Gestion
Type (Licence, LP, Master)	Master
Intitulé du diplôme	Droit privé et sciences criminelles
Responsable de la formation	Philippe BRIAND

Observations :

Rectification d'erreur matérielle :

- Sur le **taux d'insertion du Master 2 *Propriété intellectuelle***, le rapport s'appuie sur un taux d'insertion à 30 mois des diplômés inexact. Le taux d'insertion à 30 mois des diplômés en 2012 (derniers chiffres connus) **s'établit à 83,3%** (chiffres Université de Nantes - SUIO, en pièce jointe). Les conclusions tirées sont par conséquent inexactes : l'insertion professionnelle s'avère en vérité très satisfaisante.
- Le rapport fait état d'une absence de véritable **mutualisation des cours** au sein de la mention, citant en exemple le Droit international privé. L'analyse est erronée ; si les parcours de master 2 sont peu mutualisés compte tenu de leur exigence de spécialisation, il en va bien autrement des **parcours de masters 1 où la majorité des enseignements sont mutualisés** ; le droit international privé, par exemple, est mutualisé dans 4 parcours de master 1 sur 5 (il en est de même, et dans les mêmes proportions, du cours de Contrats civils et commerciaux et de celui de Régime des obligations).

Observations générale sur l'évaluation et les recommandations :

- Sur le pilotage de la formation, une réflexion est en cours sur la restructuration de son périmètre et de ses parcours ; le projet de redécoupage de la formation actuelle en une mention Droit privé, d'une part, et une mention Droit pénal et sciences criminelles, d'autre part, devraient fluidifier son pilotage et, par là, favoriser la constitution de conseils de perfectionnement au niveau de chaque mention.